

Solutions hypothécaires en un coup d'œil

Solutions hypothécaires destinées aux travailleurs autonomes (T.A.)

De plus en plus de Canadiens choisissent de travailler à leur compte. Il est donc normal que les prêteurs cherchent à offrir à cette catégorie de clients des solutions hypothécaires adaptées à leur situation. B2B Banque offre **NEUF** solutions destinées aux travailleurs autonomes!

Nos solutions comprennent :

- Des prêts assurés aux emprunteurs disposant d'une mise de fonds d'aussi peu que 5 %¹.
- Des prêts conventionnels aux emprunteurs dont le revenu est entièrement vérifiable et qui exercent à leur compte depuis plus de deux ans.
- Des prêts non assurés pouvant atteindre 80 % de ratio PV aux emprunteurs ne disposant pas des documents standards pour prouver leur revenu.
- Des prêts alternatifs non assurés pouvant atteindre 65 % de ratio PV aux emprunteurs disposant de preuves de revenu non-traditionnelles, ou dont le bureau de crédit fait état de difficultés passées.

Solutions conventionnelles assurées — jusqu'à 95 % de ratio PV ¹		Solutions conventionnelles non assurées — jusqu'à 80 % de ratio PV		Solutions conventionnelles élargies — jusqu'à 80 % de ratio PV		Solutions alternatives — jusqu'à 65 % de ratio PV		
Solutions pour les emprunteurs qui disposent d'une mise de fonds d'aussi peu que 5 %.		Solutions pour les emprunteurs remplissant les critères standards et qui disposent d'une valeur nette d'au moins 20 % sur leur domicile.		Solutions pour les emprunteurs ne disposant pas des documents standard pour prouver leur revenu.		Solutions pour les emprunteurs disposant de preuves de revenu non-traditionnelles, dont le ratio d'endettement est élevé, ou dont le bureau de crédit fait état de difficultés passées.		
SCHL – Travailleurs autonomes (Revenu entièrement vérifiable)	Genworth – Travailleurs indépendants (Solution A) T.A. > 2 ans	T.A. ≥ 2 ans	T.A. ≥ 2 ans Marge de crédit sur valeur domiciliaire	T.A. – Solutions conventionnelles élargies	T.A. nouvellement établis	T.A. ≥ 2 ans Marge de crédit sur valeur domiciliaire Cote de crédit ≥ 650 (sauf en cas d'incidents de crédit passés)	T.A. < 2 ans	Valeur nette 50 % Ratio PV : Jusqu'à 50 % (sauf en cas d'incidents de crédit passés)
Ratio PV : jusqu'à 95 %	Ratio PV : jusqu'à 90 % Genworth – Travailleurs indépendants (Revenu entièrement vérifiable) Ratio PV : Jusqu'à 95 %		Trousse du propriétaire (Combine marge de crédit sur valeur domiciliaire et prêt hypothécaire)			Trousse du propriétaire (Combine marge de crédit sur valeur domiciliaire et prêt hypothécaire) Cote de crédit ≥ 650 (sauf en cas d'incidents de crédit passés)		

Solutions hypothécaires en un coup d'oeil — Solutions hypothécaires destinées aux travailleurs autonomes (T.A.)

Solutions conventionnelles assurées — jusqu’à 95 % de ratio PV¹		Solutions conventionnelles non assurées — jusqu’à 80 % de ratio PV		Solutions conventionnelles élargies — jusqu’à 80 % de ratio PV		Solutions alternatives — jusqu’à 65 % de ratio PV		
Solutions pour les emprunteurs qui disposent d’une mise de fonds d’aussi peu que 5 %.		Solutions pour les emprunteurs remplissant les critères standards et qui disposent d’une valeur nette d’au moins 20 % sur leur domicile.		Solutions pour les emprunteurs ne disposant pas des documents standard pour prouver leur revenu.		Solutions pour les emprunteurs disposant de preuves de revenu non-traditionnelles, dont le ratio d’endettement est élevé, ou dont le bureau de crédit fait état de difficultés passées.		
Critères principaux²								
Revenu entièrement vérifiable - Cote de crédit ≥ 600 - Peuvent justifier revenu par documents traditionnels - Majoration de 15 % du montant de la ligne 150 de l’avis de cotisation (possible)	Revenu déclaré - Cote de crédit ≥ 600 - Exerce depuis au moins 2 ans en tant que T.A. et peut démontrer au moins 2 ans de bonne gestion du crédit et des finances	Revenu entièrement vérifiable - Cote de crédit ≥ 600 - Peut justifier revenu par documents traditionnels	Revenu entièrement vérifiable - Cote de crédit ≥ 650 - Marge de crédit renouvelable (Marge de crédit sur valeur domiciliaire : max. 65 % de ratio PV) Trousse du propriétaire : jusqu’à 80 % de ratio PV (pour marge de crédit sur valeur domiciliaire : jusqu’à 65 % de ratio PV) - Propriétaire-occupant seulement	Preuves non traditionnelles de revenu		Revenu déclaré		
				- Cote de crédit ≥ 580 - Exerce depuis au moins 2 ans en tant que T.A. - Peut justifier revenu au moyen de relevés bancaires mensuels de l’entreprise pour une année complète	- Cote de crédit ≥ 580 - Professionnels nouvellement établis (médecins, dentistes, avocats et comptables) à fort potentiel de revenu - Confirmation de l’accréditation professionnelle - Confirmation d’achat d’un cabinet existant - Preuve que l’entreprise existe depuis au moins 2 ans	- Cote de crédit ≥ 540 - T.A. ≥ 2 ans admissibles sur base du revenu déclaré	- Cote de crédit ≥ 540 - T.A. ≥ 2 ans admissibles sur base du revenu déclaré	- Cote de crédit ≥ 660 - Avis de cotisation le plus récent montrant qu’il n’y a pas d’arriérés d’impôt - Valeur nette positive - Propriétaire-occupant seulement
Caractéristiques du programme²								
- Achat - Transférabilité - Achat avec rénovations - Refinancement - Propriétés locatives (Ratio PV : 80 % max)	- Achat - Transférabilité - Achat avec rénovations - Refinancement	- Achat - Transférabilité - Achat avec rénovations - Refinancement - Propriétés locatives (Ratio PV : 75 % max) - Amortissement : 35 ans	- Achat - Refinancement - Amortissement : 35 ans (pour prêt hypothécaire)	- Achat - Transférabilité - Refinancement - Résidences secondaires/de vacances (Ratio PV : 75 % max) - Propriétés locatives (Ratio PV : 75 % max) - Amortissement : 35 ans	- Achat - Transférabilité - Refinancement - Résidences secondaires/de vacances (Taux fixe ou variable seulement) - Propriétés locatives (Taux fixe ou variable seulement) - Amortissement : 35 ans	- Achat - Transférabilité - Refinancement - Résidences secondaires/de vacances (Ratio PV : 65 % max) - Amortissement : 35 ans	- Achat - Transférabilité - Refinancement - Amortissement : 35 ans (offert sur les termes de 5 ans)	

Pour en savoir plus sur notre gamme complète de solutions hypothécaires, communiquez avec le **Directeur du développement des affaires** de votre région ou visitez b2bbanque.com/prets-hypothecaires.

¹Les prêts hypothécaires assurés dont le montant est situé entre 500 000 \$ et 1 million de dollars exigent une mise de fonds de 5 % sur les premiers 500 000 \$ et de 10 % sur tout montant en sus de 500 000 \$, jusqu'à concurrence de 1 million de dollars. Consultez les lignes directrices relatives aux exigences de mise de fonds spécifiques pour les produits des assureurs car elles peuvent varier selon le produit et le programme. ²Des restrictions peuvent s'appliquer en matière de localités admissibles aux prêts, de ratio prêt-valeur et de cote de crédit. Certaines conditions s'appliquent. Tous les prêts hypothécaires sont déboursés et administrés par B2B Banque et sont inscrits en son nom. B2B BANQUE et la BANQUE AU SERVICE DES COURTIERES sont des marques déposées de B2B Banque. ³La TROUSSE DU PROPRIÉTAIRE est une marque déposée de la Banque Laurentienne du Canada.